

090824

**Projet(s) pour l'ancien site de Verlipack à Jumet
Question de Monsieur le Conseiller M. Sempo**

En avril 2007, je vous posais, déjà par l'intermédiaire des questions écrites du Conseil Communal, la question suivante : quel avenir est réservé à l'ancien haut lieu de la verrerie jumétoise, à savoir l'ancien site de Verlipack?

Vous m'aviez notamment répondu à l'époque qu'un promoteur avait déposé un projet auprès d'IGRETEC. Ce projet mêlait logement et commerce de proximité selon votre réponse. Vous m'annonciez aussi qu'un Plan Communal d'Aménagement était en cours d'élaboration bien que le décret du Ministre Antoine permettait de se passer de ce PCA.

Une étude d'incidence était, toujours selon vos dires, également effectuée.
Enfin, un assainissement du sol semblait nécessaire.

2 ans plus tard, pouvez-vous me faire le point de la situation actuelle et me dire où en sont les divers études et projets que vous évoquiez dans votre réponse de l'époque ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Massin

En réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller SEMPO relative à l'état d'avancement du projet d'aménagement de l'ancien site de Verlipack à Jumet, puis-je rappeler qu'il fait l'objet d'une étude de plan communal d'aménagement dérogatoire (PCAD) au plan de secteur par décision du conseil communal du 24 mars 2005. Cette étude a été confiée à l'intercommunale IGRETEC, par convention signée entre la Ville de Charleroi, le groupe Promo de La Louvière et l'IGRETEC. Le groupe Promo assure le financement de l'étude du PCAD.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec la DGATLP dans le cadre de l'étude du PCAD. Un dernier avis de la Région wallonne a été adressée le 26 septembre 2006 au collège communal demandant d'intégrer notamment les remarques relatives aux études des sols et sous-sols et de tenir compte des éventuelles pollutions.

Toutefois, le décret relatif aux sites à réaménager permettrait, si le site est délimité par un périmètre de reconnaissance d'être accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales et bénéficier ainsi des dispositions reprises dans l'article 127 du C.W.A.T.U.P.

Le groupe Promo a donc fait réaliser par SBS Environnement et Wascof une étude sur l'état environnemental du site pour établir un plan d'assainissement des zones en vue de leurs dépollutions.

Une réunion de travail devrait être programmée dans le courant du troisième trimestre 2009 afin de connaître les résultats de cette étude. Cet éclairage nouveau permettra soit de poursuivre la procédure d'élaboration du PCAD ou de s'orienter vers l'étude d'un rapport sur les incidences environnementales.